



## EVOLUTION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT 1940 à nos jours

### ① Horaires EP(S)

Un petit rappel antérieur à 1940 afin de situer l'évolution des horaires.

#### **Début du XX<sup>ème</sup>**

L'horaire d'EP reste celui fixé par la circulaire de 1880, dans les lycées, collèges et écoles normales, les exercices de gymnastique doivent avoir lieu 4 fois  $\frac{1}{2}$  h par semaine, pour les filles comme pour les garçons.

En 1893, une circulaire impose aux chefs d'établissements de prévoir la gymnastique et les exercices dans les emplois du temps.

Au primaire, c'est souvent pendant les récréations, allongées.

#### **IO 1923**

Pour les petits, 2 fois 10' ou 1 fois 20' par semaine, pour les autres, 2h par semaine (3 fois 20' + 2 fois  $\frac{1}{2}$  h)

Arrêté de 1925: rappelle que l'EP, pour les filles et les garçons, se déroule en 2X1h par semaine + des séances de plein air (jeux, gym d'application, exercices sportifs et sports) le jeudi après-midi.

#### **Arrêté de 1937**

Institution de la journée de plein air et de séances facultatives de loisirs le samedi après-midi.

#### **IO 1938**

Pour les petits, 1h30 de plein air + 3 fois 30' ou 4 fois 20' d'EP par semaine, pour les autres, 1h30 de plein air + 2 fois 45' d'EP par semaine ou 4 fois 20' (soit 3h de plein air et de sport par semaine)

#### Période du programme

#### **IO 1941**

Horaires de 1938 conservés.

#### **IO 1945**

2 fois 1h par semaine d'EP +  $\frac{1}{2}$  journée de plein air (3h, déplacement compris)



## 1950

L'AS devient obligatoire dans les établissements. 3h statutaires pour les professeurs.

## IO 1959

Les IO de 1945 demeurent applicables en terme d'horaire.

Cependant, la place faite au sport se situe dans le cadre des séances de plein air en plus de l'initiation sportive collective au sein des 2h hebdomadaires.

## IO 1962

La  $\frac{1}{2}$  journée de sport remplace celle de plein air. (Circulaire du 1<sup>er</sup> juin 1961) Mais elle va très vite disparaître car il manque d'enseignants, et de plus on fait déjà du sport en EP.

2h EP par semaine (souvent d'initiation aux sports collectifs dans les établissements).

114h /an

## Circulaire de 1963

5h/semaine d'EP en lycée, 4h en CES et CET

## IO 1967

5h obligatoires réparties en 2h ou 2 fois 1h par semaine +  $\frac{1}{2}$  journée (3h) de sport.

## Circulaire 1971

Circulaire COMITI réduisant les horaires: 3h EP dans le 1<sup>er</sup> cycle et 2h dans le 2<sup>nd</sup> cycle.

## Circulaire 1978

Projet SOISSON

Le forfait AS est réduit à 2h avec possibilité de remplacer l'As par 2h de cours. 2 h supplémentaires sont en outre imposées à tous les enseignants.

## 1981

Le forfait AS repasse à 3h et les AS sont créées en lycée. (L'EPS réintègre l'Education Nationale)

## IO 1985

3h en collège, 2h en lycée (additif de 1986 (collèges))

## Programmes 1996

4h en 6<sup>e</sup>



## ② Installations

Un petit rappel antérieur à 1940 afin de situer l'évolution.

### **Début du XX<sup>ème</sup>**

Malgré la circulaire de 1891 pour l'installation de gymnases et l'acquisition de matériel et engins de gymnastique dans les établissements primaire du public, les cours d'EP se font toujours dans les cours d'école et sous les préaux, avec quelques engins "amorosiens" (barres, trapèzes, cordes...), héritage de dotations de l'Etat après 1880.

A Paris, 3 grands espaces de jeux et des équipements pour l'EP sont en projet, mais malgré l'investissement de certains acteurs comme Philippe TISSIE, la volonté politique pour faire aboutir ces projets est absente.

### **1913**

Le collège d'athlètes de Reims, initiative privée du Marquis de Polignac, a pour vocation la préparation aux JO (1916) de Berlin, mais sera détruit pendant la guerre.

On peut noter aussi quelques (rares) initiatives de collectivités locales mettant à la disposition d'un collège municipal des équipements pour la pratique de la gymnastique et du sport.

Les lycées étant des établissements nationaux, ils ne bénéficient pas de ce type d'initiatives.

→ Peu d'installations sportives, situation qui risque de durer vu le contexte de guerre puis de reconstruction qui s'ensuivront.

**1928:** Des crédits sont débloqués pour organiser l'EP.

Les nouveaux établissements sont dotés de salles de gymnastique (avec espaliers et autres appareils).

De plus, les municipalités suivant l'essor du phénomène sportif et associatif, les terrains de sport se multiplient. Malheureusement ils sont souvent situés à la périphérie des villes alors que les établissements scolaires sont au centre: vu les temps de déplacement nécessaires, les enseignants d'EPS en profitent peu !

**1936:** Le Front Populaire entreprend un recensement et une description des installations sportives (effort de normalisation). Ces installations doivent être accessibles aux scolaires car sport et EP ont la même vocation. (!)

1936-37: textes organisant la distribution des équipements pour l'EPS, des équipements sportifs et des équipements de loisirs. Les projets sont nombreux, mais pas les réalisations !



## Période du programme

**Après la guerre**, les budgets initialement attribués au commissariat de Jean BOROTRA (1941) sont orientés vers la reconstruction industrielle et technique. Donc les installations restent sommaires: chaque village a son "champ d'activités physiques" que chacun doit contribuer à entretenir.

→ Installations toujours insuffisantes et trop sommaires. L'EP se fait sous les préaux, dans des sous-sols poussiéreux en guise de salles de gym, dans les cours de récréation...

### **Décade 1950-1960**

La situation de fait, après la guerre n'est que le reflet d'une grande misère des lycées et collèges dans ce domaine. Il y a quelques exceptions qui la plupart sont dues à des initiatives privées ou des municipalités qui ont développé des équipements en limite des établissements.

Le constat est sans appel: Préaux couverts et fermés ou sous-sols poussiéreux servent de "salle de gymnastique".

De nombreuses leçons d'EP sont supprimées pour cause d'intempéries et remplacées par des rassemblements en salle d'études sous la surveillance des professeurs d'EP. (animation d'une séance de réflexion, chose permise voire encouragée)

NB: Qui n'a pas eu à gérer ce type de leçons en saison des pluies, fortement incité par l'administration à ne pas envoyer les élèves en permanence ???!!

### **Décade 1960-1970**

Lois-programmes d'équipement sportif. En 10 ans environ, le parc d'installations (piscines par exemple) va devenir exemplaire. Chaque ville cherche à être la plus sportive (construction de piscines, de salles d'activités socioculturelles...) La France devient un des pays les mieux pourvus d'Europe en étant parti d'un équipement misérable, dépassé et insuffisant.

Malheureusement, les installations sportives ne sont pas forcément en cohérence avec les installations éducatives (usage différent). Les équipements sportifs normalisent donc le genre d'activités qui seront programmées en EP. Ainsi, les enseignants d'EP vont privilégier le développement de certains sports plutôt que d'autres.

### **Décade 1970-1980**

Les installations n'ont pas changé mais un établissement d'enseignement secondaire ne peut plus être construit sans que lui soit annexés les équipements nécessaires au bon déroulement de l'EPS (gymnase ou terrains de sport). Mais la demande sociale faisant évoluer les pratiques, ces installations ne sont pas toujours adaptées. De plus, durant cette même période, le nombre d'élèves poursuivant leurs études jusqu'au bac augmente, et les installations sont vite saturées. Les conditions de bon exercice de l'EPS sont rendues plus précaires encore.



### **Décade 1980-1990**

Pas de nouveauté au niveau des installations, si ce n'est une redistribution des responsabilités de financement (construction et entretien) qui va générer inmanquablement une disparité selon les politiques locales et/ou régionales.

### **Décade 1990-2000**

Les compétences en terme d'équipements attachés à un EPLE sont désormais pleinement assurées par les conseils régionaux ou généraux. Selon la région géographique, les politiques sont plus ou moins orientées vers l'éducation corporelle et donc l'éducation physique.

### ③ **Matériels**